

Dans la continuité des années précédentes, l'année 2007 a été florissante pour le secteur de la construction en Bretagne comme en Finistère. Bien que soutenue, l'activité montre néanmoins des signes de tassement pour le secteur du logement. Le non résidentiel et l'entretien rénovation sont au beau fixe. Le bâtiment est toujours aussi générateur d'emplois (+ 5 %).



Les prévisionnistes avaient vu juste. Avec une progression du niveau d'activité de 3,5 % par rapport à 2006, le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP) demeure un secteur économique clé en Bretagne. Cette amélioration s'explique surtout par l'essor de la construction de bâtiments non résidentiels (+ 12,9 % des mises en chantier) et dans une moindre mesure, par le développement de l'entretien rénovation, tant pour le logement que pour les locaux non résidentiels (+ 1,8 %). Le marché de l'habitat accuse, quant à lui, un repli de 3,5 % pour les logements autorisés avec 40 600 logements en 2007 contre 42 072 en 2006. Tous les départements sont touchés par ce recul des autorisations, à l'exception de l'Ille-et-Vilaine, qui bénéficie d'une petite hausse de 2 %. Concernant les mises en chantier, on dénombre 32 219 logements contre 34 709 en 2006, soit une baisse de 7 %. Toutefois, c'est un niveau de production qui demeure exceptionnel. Il est comparable à celui de l'année 2005. La diminution de l'activité s'observe à la fois dans le secteur de la maison individuelle (- 5 %) et dans le collectif (- 11 %).

### Ralentissement dans le logement

En Finistère, la conjoncture du logement est toujours bien orientée, mais la croissance se révèle plus modérée que ces dernières années. Comme sur le plan régional, le département enregistre une contraction de 3 % de logements autorisés, soit 10 049 contre 10 333 logements en 2006. Néanmoins, il est le seul à avoir augmenté son rythme de construction sur un an, avec 3 % de mises en chantier supplémentaires, soit 8 339 logements (cf. graphique 1).

Sur le marché de l'habitat individuel, on dénombre 5 924 constructions en 2007, contre 5 816 l'an passé (+ 2 %). De même, le nombre de logements collectifs s'est accru avec 2 415 habitations mises en chantier (+ 6 %). Dans le secteur de l'entretien rénovation, la TVA à 5,5 % reconduite jusqu'à 2010 continue d'avoir des effets bénéfiques sur la demande de travaux des ménages.

### Relative stabilité dans le non résidentiel

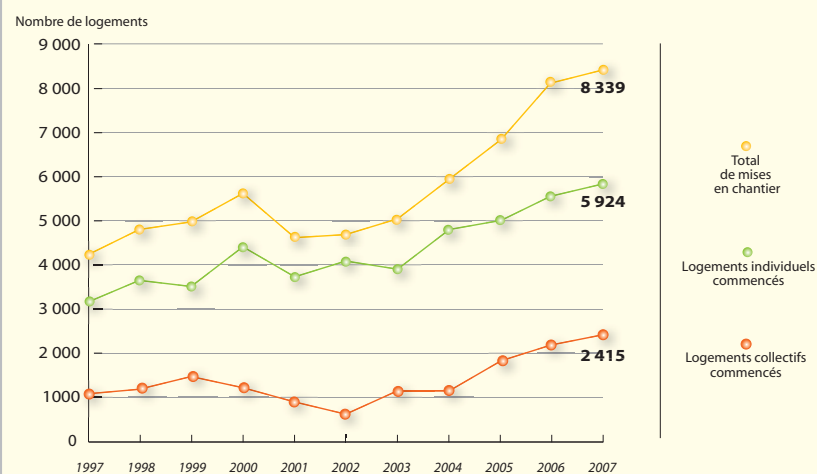
Les surfaces totales autorisées en 2007 dans le non résidentiel sont en hausse de 8 % en Bretagne. Tous les départements évoluent favorablement. Le Morbihan est en tête (+ 31 %, 1 046 291 m<sup>2</sup>), devant l'Ille-et-Vilaine (+ 5 %, 1 308 173 m<sup>2</sup>) et

les Côtes d'Armor (+ 4 %, 943 691 m<sup>2</sup>). Pour le Finistère, la stabilité est de rigueur (- 0,6 %, 1 083 965 m<sup>2</sup>), mais le bilan diffère selon les secteurs. Ainsi, les surfaces autorisées de bâtiments agricoles ont augmenté de 1,8 % affichant 538 452 m<sup>2</sup> (cf. graphique 2). Les surfaces industrielles et artisanales ont fait un bond, avec 146 604 m<sup>2</sup> contre 110 839 en 2006 (+ 32 %). Les aires de stockage atteignent 46 514 m<sup>2</sup> (+ 2 %). Contrairement à l'an passé, les surfaces dédiées au commerce déclinent de 30 % (114 200 m<sup>2</sup>), alors que le marché de l'immobilier de bureau se redresse avec 11 % de m<sup>2</sup> supplémentaires (56 815 m<sup>2</sup>). Enfin, les investissements dans le secteur public chutent : 30 % de surfaces autorisées de moins que l'an passé. Seules les surfaces des secteurs de l'hygiène et de l'action sociale sont en essor de 59 %. Les autres équipements collectifs subissent une nette décline : - 35 % pour l'enseignement, - 12 % concernant la culture et loisirs, - 54 % pour la santé. Les locaux non résidentiels nécessitent encore et toujours des travaux de modernisation pour répondre à la réglementation en vigueur, ce qui profite au bon développement du secteur de l'entretien rénovation.

### 1 100 emplois supplémentaires

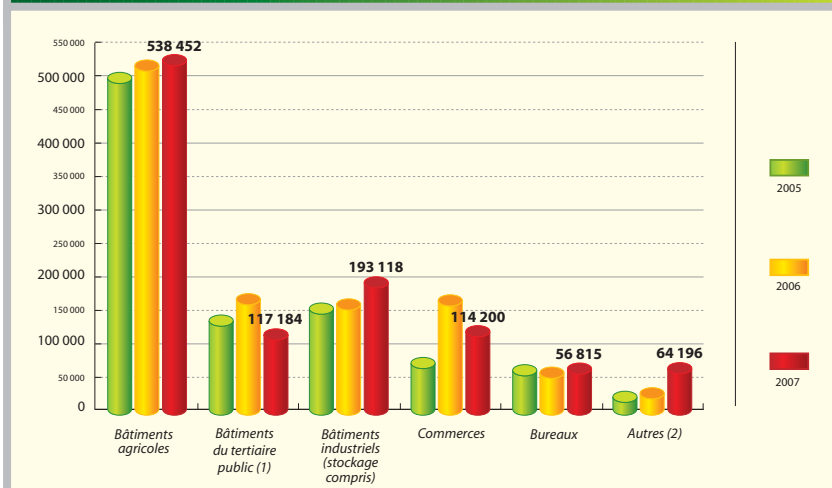
L'emploi dans le BTP représente 7,9 % du total breton. Le Finistère totalise 26 % des emplois régionaux. Avec 1 100 emplois supplémentaires en 2007, soit 22 500 actifs (cf. schéma 1), le secteur est porteur pour le marché du travail départemental. Les effectifs salariés ont augmenté de 6 % avec 16 230 salariés contre 15 326 en 2006. Les entreprises sont toujours en grande majorité de type artisanal (moins de 10 salariés), avec 58,5 % des actifs de la branche. 3 651 artisans travaillent seuls et

Graphique 1 - Evolution du nombre de logements individuels et collectifs mis en chantier en Finistère entre 1997 et 2007



Source : Dre / Siclone - Cellule économique de Bretagne.

► Graphique 2 - Evolution des surfaces autorisées des bâtiments non résidentiels en Finistère (en m²)



Source : Dre / Sitadel - Cellule Economique de Bretagne

(1) Transports/santé/action sociale/enseignement/culture - loisirs - (2) Aires de stationnement/hôtels/locaux d'hébergement/ouvrages spéciaux

2 278 chefs d'entreprises artisanales emploient des salariés (7 238 salariés). Selon l'enquête de conjoncture de l'Insee<sup>1</sup>, une grande majorité de professionnels est toujours confrontée à des difficultés de recrutement, qui ne leur permettent pas d'accroître leur niveau d'activité.

**Les enjeux environnementaux**

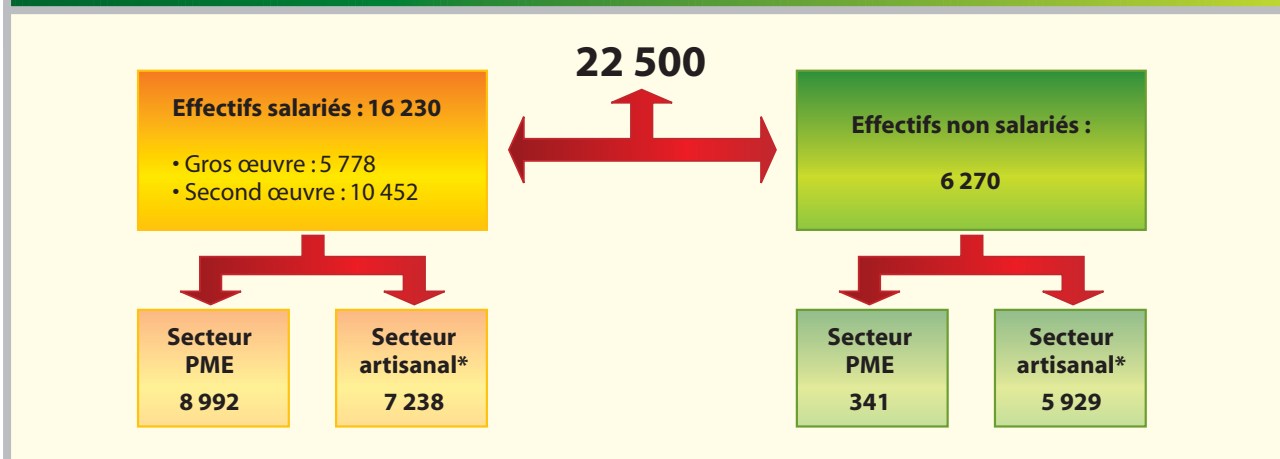
Le secteur du bâtiment est au cœur des enjeux du Grenelle de l'environnement d'octobre 2007, notamment dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Considéré comme le plus "énergivore", le secteur du bâti en France consomme près de 45 % de l'énergie et produit 25 % des émissions

de gaz à effet de serre (à travers le chauffage, la climatisation, l'eau chaude, les appareils domestiques, l'éclairage). Le programme est très ambitieux, qu'il s'agisse de construction neuve (renforcement de la réglementation thermique à partir de 2010 et évolution progressive en vue de la généralisation des bâtiments à énergie neutre ou positive en 2020) ou de parc ancien et existant (programme opérationnel de réduction des consommations, rénovation thermique) (cf. schéma 2). Le but étant de diviser la consommation énergétique des logements par 4 en 40 ans. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat a mis en place un cadre réglementaire comprenant d'une part, des contraintes (une

réglementation thermique pour les logements neufs et pour les logements existants ; un diagnostic de performance énergétique des bâtiments ; l'obligation pour les fournisseurs d'énergie d'inciter leurs clients à faire des économies d'énergie...) et d'autre part, des incitations financières (crédits d'impôt pour les particuliers...). Ce programme fait la part belle à l'éco-construction, qui ne date pas d'aujourd'hui mais se retrouve plus que jamais sous les feux des projecteurs. Plusieurs freins entravent néanmoins son bon déroulement. Le surcoût final pour le client qui opte pour ce type d'habitat apparaît comme l'obstacle principal. La demande, bien que croissante, est encore insuffisante ou mal informée, malgré le développement d'opérations de sensibilisation du public (salons, documentations...). De plus, les entreprises peuvent être confrontées aux difficultés d'approvisionnement en matériaux renouvelables (monomur, isolation végétale, béton de chanvre, enduits naturels, paille...) ou équipements. La réglementation devra également être adaptée aux matériaux qui ne disposent pas pour le moment d'avis techniques. Enfin, la requalification des compétences des professionnels et de leur personnel sera une exigence. Or, les échéances approchent. Le secteur du bâtiment est un acteur incontournable pour relever ces défis du développement durable. Les entreprises finistériennes se positionnent sur ce marché émergent, qui présente un important potentiel de développement économique. ■

1 - Insee, Le Flash d'Octant n° 133 - Janvier 2008

► Schéma 1 - Emploi BTP dans le Finistère (au 1<sup>er</sup> janvier 2007)



Source : Cellule Economique de Bretagne - \* moins de 10 salariés

► Schéma 2 - Objectifs issus du Grenelle de l'environnement sur la maîtrise de la consommation énergétique

- Aujourd'hui :** la consommation moyenne des logements est de 250 à 260 Kwh/m²/an.  
**Demain :**
- pour le neuf, l'objectif est de 80 Kwh/m²/an en 2010, 50 Kwh/m²/an en 2012 et des bâtiments à énergie positive en 2020.
  - pour l'existant, l'objectif est de 210 Kwh/m²/an en 2012, 150 Kwh/m²/an en 2020 et 80 Kwh/m²/an en 2030.